



Présentation de l'école obligatoire neuchâteloise



DFFI - Département de la formation et des finances
SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE (SEEO)

Bienvenue
à l'école

Table des matières

Un partenariat pour la réussite de votre enfant

3

L'entrée à l'école

Votre enfant arrive dans l'école neuchâteloise	5
Comment inscrire votre enfant à l'école ?	6
La rentrée scolaire en août	7
L'organisation par cycles	9
La semaine de votre enfant	11

La vie à l'école

Ce que votre enfant apprend à l'école	13
L'évaluation de ce que votre enfant a appris	16
Les devoirs à domicile	22
L'école en allemand	23
L'école est aussi sur internet	24
Si votre enfant a des difficultés d'apprentissage ou des besoins particuliers	25

Autour de l'école

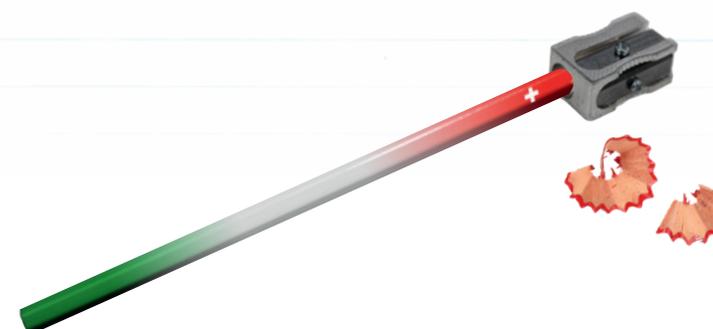
La collaboration école-familles	27
Le bien-être de votre enfant est important	29
Les autres personnes qui collaborent avec l'école	31

Après l'école obligatoire

Se former après l'école obligatoire	35
-------------------------------------	----

En savoir plus sur l'école

Qui s'occupe de quoi ?	37
Les cercles scolaires	40
Contact	42



Un partenariat pour la réussite de votre enfant



Chers parents,

L'éducation est bien plus qu'une simple transmission de savoirs. C'est un processus collectif où école et familles œuvrent ensemble pour façonner l'avenir de chaque enfant. C'est avec cette conviction que nous vous accueillons chaleureusement dans l'école publique neuchâteloise.

À l'école, sont cultivés le respect, la diversité et la collaboration. Nous souhaitons partager ces valeurs fondamentales avec vous, les parents, pour accompagner chaque élève dans son parcours éducatif. Nous croyons qu'une relation de confiance et de communication entre les familles et les professionnel-le-s de l'éducation est essentielle au développement harmonieux de votre enfant.

Cette brochure a été conçue pour vous apporter une vue d'ensemble de l'organisation scolaire, des méthodes pédagogiques et des outils mis à disposition pour soutenir la progression de chaque élève. Vous y trouverez des informations pour comprendre le système éducatif, ses attentes et ses ressources, ainsi que des conseils pour accompagner votre enfant dans sa scolarité.

Ensemble, nous avons le pouvoir d'ouvrir de nouveaux horizons à chaque élève, de les encourager à exploiter pleinement leurs aptitudes uniques et de les inspirer à devenir des citoyennes et citoyens engagés et épanouis. Le chemin scolaire est un voyage d'apprentissage et nous sommes ravis de marcher à vos côtés.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre enfant, une année scolaire enrichissante placée sous le signe de la curiosité, de l'épanouissement et de la réussite.

Le Service de l'enseignement obligatoire

L'entrée à l'école

Votre enfant arrive dans l'école neuchâteloise

Tous les enfants qui habitent dans le canton de Neuchâtel sont accueillis dans l'école publique.

L'école est gratuite. Elle fournit les livres, les cahiers et tout le matériel de base.

L'école est obligatoire. Les enfants qui ont 4 ans avant le 1^{er} août commencent l'école à la rentrée d'août de la même année civile.

Les écoles sont regroupées par centres scolaires. Les enfants fréquentent en principe l'école la plus proche de leur domicile.

Les centres scolaires rassemblent parfois les élèves de plusieurs villages.



Comment inscrire votre enfant à l'école ?

Si vous habitez déjà dans le canton de Neuchâtel
Quelques mois avant l'entrée à l'école de votre enfant, le centre scolaire de votre commune vous enverra une lettre avec les informations nécessaires.

Si vous venez d'emménager dans le canton
À votre arrivée dans le canton de Neuchâtel, vous devez inscrire votre enfant en âge de scolarité dans le centre scolaire de votre commune.

Sur le réseau pédagogique neuchâtelois (www.rpn.ch), vous pouvez connaître le centre scolaire de votre enfant en fonction de votre lieu de domicile.

Le secrétariat du centre scolaire vous donnera toutes les informations sur le fonctionnement de l'école.

Si vous prévoyez d'emménager dans le canton
Dès que vous connaissez votre future adresse, vous pouvez prendre contact avec le centre scolaire concerné.

La rentrée scolaire en août

Avant la rentrée, la direction d'école vous informe du nom de l'école, de l'enseignant-e, du jour et de l'heure de rentrée.

Si votre enfant commence la 1^{ère} année, ces informations vous sont envoyées par courrier à la fin du mois de mai. Certaines directions d'école organisent des portes ouvertes ou une séance d'information pour les parents avant les vacances d'été.

Si votre enfant a déjà commencé l'école ou si vous arrivez dans le canton, vous recevez ces informations la semaine qui précède les vacances d'été.

Les dates des vacances scolaires sont fixées longtemps à l'avance. Elles sont disponibles sur le réseau pédagogique neuchâtelois (www.rpn.ch).

Les dates des vacances scolaires et de la rentrée scolaire d'août peuvent varier selon les cantons.

Le jour de la rentrée, votre enfant se rend à l'école à l'heure indiquée. Il découvre sa nouvelle classe. Il rencontre son enseignant-e et ses camarades de classe. L'enseignant-e lui donne son horaire et des informations importantes sur le fonctionnement de l'école.

En particulier au cycle 1, il est important qu'un parent ou un adulte de référence accompagne l'enfant le jour de la rentrée. C'est un moment privilégié pour rencontrer l'enseignant-e et les autres parents.

Les jours suivants, l'enseignant-e présente les règles de la classe et de l'école.

Votre enfant s'habitue à sa nouvelle routine scolaire, aux matières étudiées et aux méthodes de travail dans la classe.

L'école organise parfois des activités en dehors de la classe ou des projets particuliers. Cela permet à votre enfant de découvrir de nouveaux intérêts et de développer d'autres compétences.

Comme parents, votre rôle est de suivre les progrès de votre enfant, d'assister à des rencontres avec l'enseignant-e et de vous intéresser à la vie de l'école.

L'organisation par cycles

En Suisse, le système éducatif est organisé par cycles. Ces cycles assurent une progression cohérente des apprentissages. Ils sont adaptés à l'évolution et aux capacités des élèves à chaque étape de leur développement.

Le **cycle 1** concerne les enfants de 4 à 8 ans et va de la 1^e à la 4^e année.

Le **cycle 2** concerne les enfants de 8 à 12 ans et va de la 5^e à la 8^e année.

Le **cycle 3** concerne les enfants de 12 à 15 ans et va de la 9^e à la 11^e année.

À partir de la 9^e année, l'enseignement de certaines disciplines se fait par niveaux (niveau 1 et niveau 2).

Les objectifs du niveau 2 sont plus élevés que ceux du niveau 1.



Les disciplines à niveaux sont :

9 ^e	10 ^e - 11 ^e
Français Mathématiques	Français Mathématiques Allemand Anglais Sciences de la nature

La semaine de votre enfant

L'horaire de la semaine de votre enfant indique les disciplines et les heures de chaque cours.

L'horaire peut varier en fonction d'activités particulières, l'intervention de spécialistes ou de périodes de soutien.

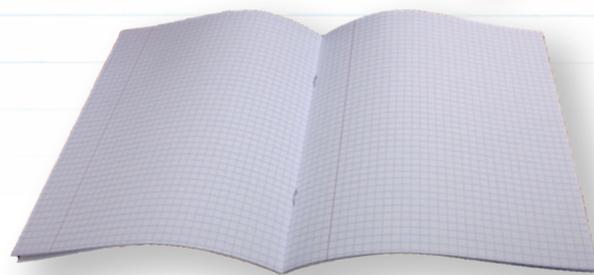
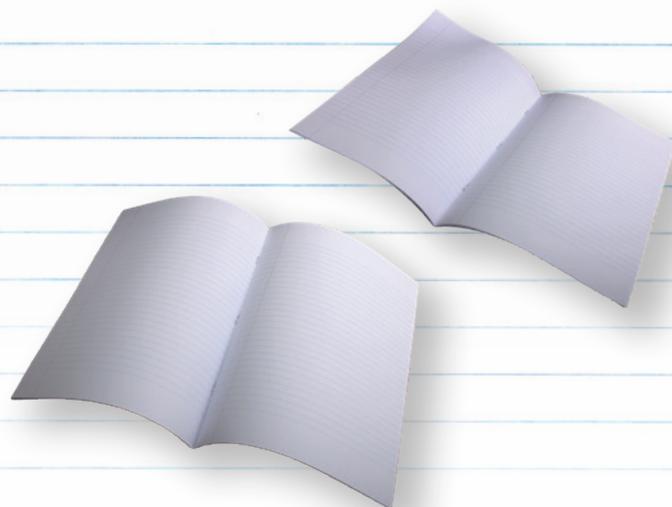
Les horaires varient selon l'âge des élèves : plus votre enfant est grand, plus il y a d'heures d'école.

Votre enfant va à l'école durant 9 demi-journées au maximum. En principe, le mercredi après-midi est congé.

Généralement, l'école commence le matin autour de 8 heures et se termine l'après-midi autour de 16 heures. La journée d'école est divisée en périodes de 45 minutes.

Le début et la fin de la journée ne sont pas les mêmes dans toutes les écoles du canton. Cela dépend de l'organisation de chaque centre scolaire et des transports publics.

Nous vous invitons à consulter régulièrement l'horaire de votre enfant et à suivre son programme scolaire pour vous assurer qu'elle ou il s'est bien préparé pour chaque journée d'école.

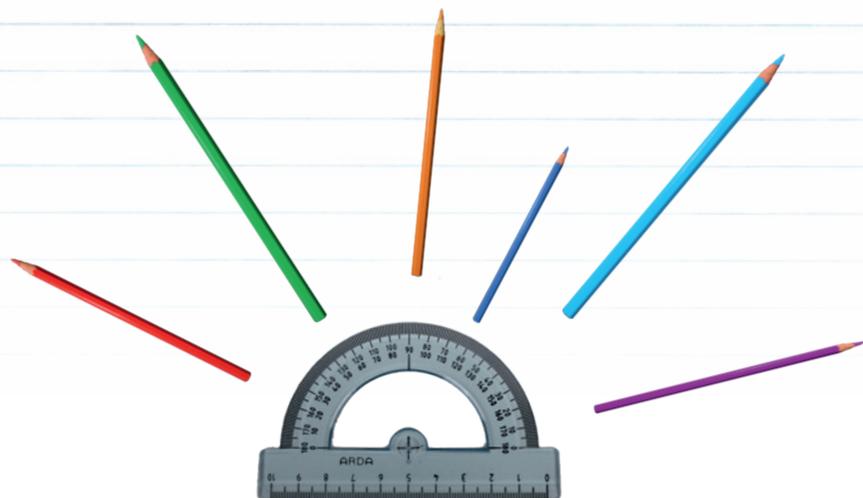


La vie à l'école

Ce que votre enfant apprend à l'école

Les missions de l'école sont de permettre à chaque élève d'acquérir des compétences fondamentales, de les développer au maximum de ses possibilités et d'élargir ses relations dans le respect des autres.

Ce que votre enfant apprend durant toute l'école obligatoire est décrit dans le plan d'études romand (PER). Il est commun aux sept cantons suisses francophones (Neuchâtel, Jura, Berne, Fribourg, Vaud, Genève et Valais).



Il y a six domaines disciplinaires travaillés à l'école :

- 1 les **langues** permettent de développer des compétences en français, en allemand et en anglais ;
- 2 les **mathématiques et sciences de la nature** permettent d'acquérir des connaissances scientifiques pour comprendre le monde qui nous entoure ;
- 3 les **sciences humaines et sociales** permettent d'aborder la géographie, l'histoire et le civisme pour comprendre la société et participer à son évolution ;
- 4 les **arts** permettent de découvrir des modes et des techniques d'expression artistiques pour construire des références culturelles et développer sa perception du monde ;
- 5 le **corps et le mouvement** permettent de développer la connaissance de son corps et en prendre soin par la pratique d'activités physiques et sportives et par l'alimentation ;
- 6 **l'éducation numérique** permet d'apprendre à rechercher, analyser et évaluer l'information, ainsi qu'à créer des contenus médiatiques, en utilisant des outils numériques de manière responsable et citoyenne.

D'autres compétences utiles à l'école et dans la vie sont aussi travaillées :

- la **formation générale** permet aux élèves d'aborder la complexité du monde, de traiter des informations variées, de construire des argumentations et de faire des choix;
- les **capacités transversales** sont des aptitudes indispensables à la réussite des apprentissages. Elles se développent tout au long de la scolarité et deviennent peu à peu des outils d'apprentissage pour les élèves.



L'évaluation de ce que votre enfant a appris

L'évaluation sert à mesurer et comprendre les progrès, les compétences et les besoins d'apprentissage des élèves. L'évaluation permet au personnel enseignant de voir si les élèves ont bien compris ce qui a été enseigné et d'ajuster ses méthodes pédagogiques si nécessaire.

L'évaluation donne aux parents des informations sur les progrès scolaires de leur enfant. Elle met en évidence ses points forts et les domaines où il pourrait avoir besoin de soutien ou de ressources supplémentaires.

L'évaluation aide aussi à motiver les élèves en leur donnant des objectifs et en renforçant leur confiance lorsqu'ils réalisent ces objectifs.

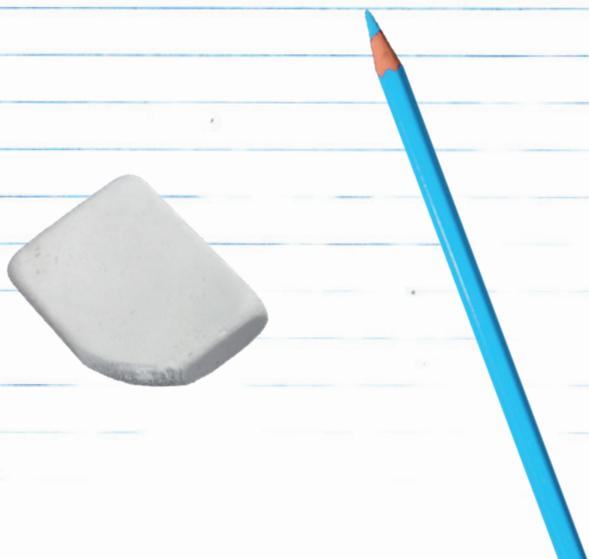
Selon l'âge de votre enfant, ses apprentissages sont évalués différemment.

Pour les élèves de la 1^e à la 7^e année, l'enseignant-e observe et recueille des traces de ce que l'élève a réalisé et qui montrent sa progression dans ses apprentissages.

À la fin du cycle 1 (4^e année), des codes (A, B, C ou D) sont donnés pour certifier que les attentes du plan d'études ont été atteintes ou non.

Pour les élèves de la 8^e à la 11^e année, le personnel enseignant attribue à l'élève et tout au long de l'année des notes de 1 à 6 sur son travail.

À la fin de chaque année, la moyenne des notes obtenues certifie les apprentissages des élèves.



Documents

Le bulletin scolaire est remis à l'élève quand il entre à l'école publique neuchâteloise. Il suit l'élève tout au long de sa scolarité obligatoire.

De la 1^e à la 4^e année

Le recueil de traces rassemble ce que votre enfant a produit et des fiches d'observation. Il sert à suivre ses progrès dans ses apprentissages.

Le document d'évaluation-bilan (dès la 2^e année) vous informe des apprentissages de votre enfant dans les 6 domaines disciplinaires, les capacités transversales et la formation générale.

De la 5^e à la 7^e année

À la fin du mois de janvier, l'enseignant-e vous transmet le bilan écrit. Il vous informe de la progression des apprentissages de votre enfant.

Le bulletin annuel indique le code A, B, C ou D pour vous informer de la progression de votre enfant dans les différentes disciplines.

De la 8^e à la 11^e année

Le **bulletin semestriel** vous informe des moyennes des notes obtenues jusqu'à la fin du mois de janvier dans les disciplines scolaires.

Le **bulletin annuel** indique les moyennes des notes obtenues en fin d'année scolaire. Elles déterminent si votre enfant est promu-e pour l'année suivante.

Les moyennes indiquent aussi dans quel niveau votre enfant suivra l'enseignement des disciplines à niveau l'année suivante.

Vous trouverez plus d'informations sur les disciplines à niveau au chapitre « L'organisation par cycles »

Communication aux parents

De la 1^e à la 7^e année

Une séance de parents est organisée avant les vacances d'automne.

Un entretien individuel avec l'enseignant-e a lieu entre février et mai. De la 1^e à la 4^e, c'est à ce moment que vous recevez le document d'évaluation-bilan.

Vous pouvez demander à l'enseignant-e de consulter à tout moment de l'année le recueil de traces de votre enfant.

De la 8^e à la 11^e année

Une séance de parents est organisée durant le premier semestre de l'année scolaire.

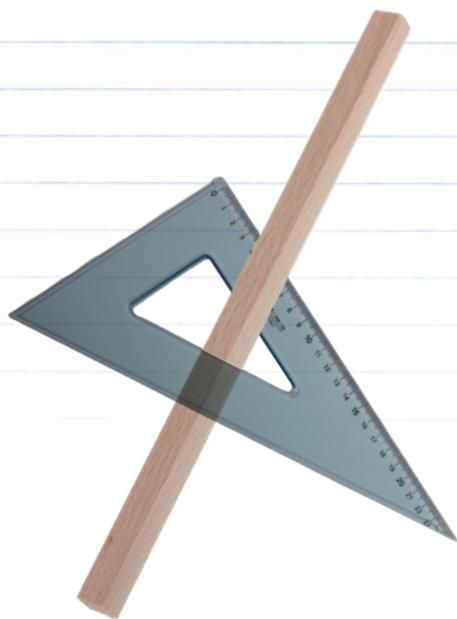
L'agenda scolaire dans lequel le personnel enseignant inscrit les notes fait le lien entre l'école et la famille.

Le bulletin

Le bulletin scolaire est un document important.

Vous devez :

- signer le bulletin après l'avoir lu;
- conserver le bulletin jusqu'à la rentrée scolaire suivante;
- ramener le bulletin à l'enseignant-e, selon les consignes de l'école.



Les devoirs à domicile

Les devoirs à domicile concernent les élèves de la 3^e à la 11^e année.

L'enseignant-e peut donner des devoirs aux élèves une ou plusieurs fois par semaine selon leur âge, mais au minimum une fois.

Les devoirs servent à :

- apprendre à s'organiser et à planifier son travail
- se responsabiliser;
- s'entraîner et approfondir les apprentissages réalisés en classe;
- se préparer pour de futures activités en classe.

Les élèves d'une même classe peuvent avoir des devoirs différents selon leurs besoins.

L'école en allemand

Les programmes **PRIMA** et **ANIMA** permettent aux élèves de vivre l'allemand en classe en travaillant certaines disciplines scolaires. Ils concernent les élèves de la 1^e à la 11^e année.

PRIMA et **ANIMA** permettent :

- d'utiliser l'allemand comme outil de communication ;
- d'apprendre une ou plusieurs discipline en allemand ;
- de rendre l'apprentissage de l'allemand plus dynamique.

Dans le cadre d'ANIMA, l'immersion ne dure en principe qu'une année.

Les parents ne peuvent pas choisir une classe PRIMA ou ANIMA pour leur enfant. C'est l'école qui décide de faire entrer les élèves dans ces programmes en fonction des enseignant-e-s à disposition.

L'école est aussi sur internet

Le portail du réseau pédagogique neuchâtelois

De nombreuses ressources et informations sont disponibles sur le réseau pédagogique neuchâtelois (www.rpn.ch) pour les élèves, les parents, le personnel enseignant et l'administration des écoles.

Toutes les informations rassemblées dans cette brochure et leurs compléments se trouvent sur www.rpn.ch sous l'onglet « Parents ».

Les parcours iClasse

Sur le réseau pédagogique neuchâtelois (www.rpn.ch) se trouve aussi une plateforme pédagogique appelée iClasse. Cette plateforme propose aux enseignant-e-s, aux élèves et à leurs parents des milliers de parcours iClasse offrant des ressources numériques en lien avec le plan d'études romand (PER) et certaines thématiques.

Les élèves peuvent utiliser ces ressources depuis un ordinateur avec leur mot de passe soit à l'école, soit à la maison. Des ressources sur des sujets variés sont aussi mises à disposition des parents, sans mot de passe.

A leur arrivée dans l'école neuchâteloise, chaque élève reçoit par son enseignant-e un identifiant et un mot de passe. Ils resteront les mêmes jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire.

Si votre enfant a des difficultés ou des besoins particuliers

L'école met en place des mesures particulières quand un élève rencontre des difficultés ou a besoin d'un accompagnement spécifique.

Il existe trois types de mesures.

- Les **mesures pédagogiques et techniques** : l'enseignant-e adapte le matériel ou la façon d'apprendre.
- Les **mesures de soutien** : l'élève bénéficie de soutien scolaire, de mesures de pédagogie spécialisée ou d'une aide plus renforcée si nécessaire.
- Les **mesures structurelles** : l'école peut dispenser l'élève d'une discipline, alléger son horaire ou prévoir une autre forme de scolarisation (par exemple, une classe spéciale).

Quand la direction d'école pense que l'élève a besoin d'un accompagnement spécifique, elle ouvre un **plan de mesures (PM)**. Ce plan décrit les aides mises en place. Il est mis à jour régulièrement.

Les enseignant-e-s élaborent un **projet pédagogique individualisé (PPI)** pour fixer les objectifs d'apprentissage de l'élève.

Les parents sont informés et consultés. Ils signalent les difficultés de leur enfant et participent aux décisions. La direction les informe de chaque changement important dans le plan des mesures ou le projet pédagogique individualisé.

Quand les difficultés sont très importantes, la direction de l'école peut s'adresser à l'office de l'enseignement spécialisé.

Autour de l'école

La collaboration école-familles

Les familles et le personnel scolaire participent ensemble à l'éducation des enfants. Leurs rôles sont complémentaires dans le développement de l'enfant.

La relation entre l'école et les familles commence quand l'enfant entre à l'école. La collaboration se construit au fur et à mesure de la scolarité. Pour exister, elle a besoin que les familles et le personnel scolaire communiquent régulièrement.

Des rencontres entre les parents et le personnel enseignant sont prévues plusieurs fois durant l'année.

Les associations de parents d'élèves

Des associations de parents d'élèves existent dans la plupart des centres scolaires. Ces associations visent à défendre les intérêts des élèves et à soutenir les familles dans la vie scolaire. Leur rôle est de faciliter la collaboration entre les familles et l'école.

Les associations de parents organisent parfois des événements et des activités pour les enfants et leur famille.

Certaines associations sont regroupées au sein de la Fédération des associations de parents d'élèves de Neuchâtel (FAPEN). Cette fédération représente les associations de parents qui en sont membres auprès des autorités scolaires cantonales.

Vous trouverez sur www.rpn.ch des renseignements et les adresses des associations ou groupements qui peuvent aider les parents.



Le bien-être de votre enfant est important

L'école contribue à la santé et au bien-être des élèves. Elle collabore de façon étroite avec les personnes responsables de la santé scolaire.

Chaque cercle scolaire dispose d'un groupe de personnes (dont un médecin scolaire et une infirmière ou un infirmier) qui organise les activités en lien avec la santé scolaire.

La promotion de la santé fait partie des disciplines enseignées de la 1^e à la 11^e année. Les thèmes abordés dans le plan d'études romand (PER) ou dans les activités proposées sont soigneusement choisis en fonction de l'âge des élèves.

Dans le cadre de la prévention des troubles de la santé, des dépistages et des contrôles systématiques sont organisés. Ces dépistages servent à détecter d'éventuels problèmes dentaires, de vue, d'audition ou de poids. Le service médical de l'école contrôle aussi les vaccinations, mais c'est le médecin de votre enfant qui peut le vacciner.

Les dépistages et les contrôles sont obligatoires. Le personnel de santé communique aux parents les éventuels problèmes constatés, dans le respect du secret médical et de la protection des données.

Tous les élèves en âge de scolarité obligatoire peuvent s'approcher du personnel de santé scolaire pour recevoir des conseils ou un accompagnement individuel.



Photos de Priscilla Krebs
sur un projet du centre scolaire du Val-de-Ruz

Les autres personnes qui collaborent avec l'école

D'autres personnes travaillent avec l'école. Elles apportent aux élèves et à leur famille une aide précieuse et complémentaire.

L'accueil parascolaire

Vous pouvez vous renseigner auprès de l'administration communale de votre lieu de domicile sur l'offre parascolaire et les démarches à effectuer.

L'accueil parascolaire concerne les enfants de la 1^e à la 7^e année. Les enfants peuvent s'y rendre avant ou après l'école et pour le repas de midi.

L'accueil parascolaire propose des activités variées, une aide aux devoirs, ainsi que des repas ou des encas selon les moments de la journée.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire d'août ont généralement lieu entre les mois de janvier et février de la même année.

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Si vous arrivez d'un autre pays et/ou si vous ne parlez pas le français, le service de la cohésion multiculturelle est là pour vous aider.

Vous pouvez demander gratuitement un entretien individuel pour obtenir des informations et des conseils sur les démarches à faire lors de votre arrivée. Ces informations peuvent concerner la vie en Suisse, l'organisation des services publics ou les prestations à disposition. Les personnes qui ne parlent pas le français peuvent demander une consultation dans leur langue.

Les cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les communautés étrangères du canton organisent des cours de langue et de culture d'origine. Ces cours permettent aux élèves de développer leurs compétences et leurs connaissances dans leur langue et leur culture d'origine.

Les cours de LCO disponibles sont l'albanais, l'arabe, l'espagnol, l'italien, le japonais, le polonais, le portugais et le turc. Certains cours sont accessibles aux élèves d'autres origines.

Trajets vers l'école

Le service de l'enseignement obligatoire encourage activement les parents et leur enfant à privilégier les trajets à pied pour se rendre à l'école.

La campagne cantonale **A pied, c'est mieux!** explique pourquoi :

- marcher, courir, sauter et bouger plusieurs fois par jour favorise la santé et évite le surpoids;
- aller à pied à l'école éveille les enfants, les met en confiance et les rend autonomes;
- aller à pied à l'école réduit le trafic automobile et les dangers aux abords des collèges.

Pour faciliter les trajets, le service de l'enseignement obligatoire, conjointement avec le service de la santé publique, soutient la création de **lignes pédibus**.

Un pédibus est un groupe d'enfants accompagnés à pied à l'école par un ou deux parents, à tour de rôle.

Le pédibus libère les parents de la «corvée» de conduire plusieurs fois par jour leur enfant à l'école. Plus il y a de parents pour conduire le pédibus, moins ils ont de trajets à faire et plus ils ont de temps libre. Généralement, un adulte suffit pour conduire un pédibus de 6 à 8 enfants.

Une ligne existe peut-être pour le trajet de votre enfant. Dans le cas contraire, pedibus-ne.ch vous aidera à en créer une.

Retrouvez toutes les informations et les lignes existantes sur le site officiel des pédibus du canton de Neuchâtel : pedibus-ne.ch



Après l'école obligatoire

Se former après l'école obligatoire

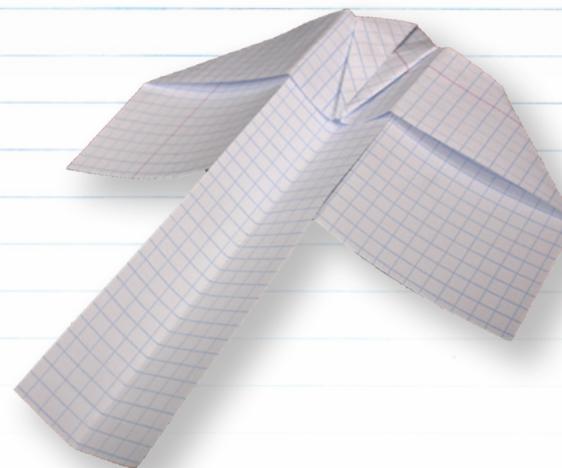
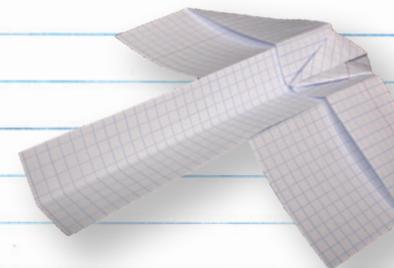
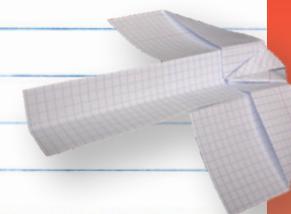
Trois filières de formation ou d'études existent après l'école obligatoire :

- la filière professionnelle;
- la filière de culture générale;
- la filière gymnasiale.

Pour fréquenter à plein temps une école professionnelle ou pour suivre les filières de culture générale ou gymnasiale (lycée), votre enfant doit remplir certaines conditions. Ces conditions sont liées aux résultats scolaires obtenus à la fin de l'école obligatoire.

Le choix de l'une de ces filières n'est pas définitif. Il existe différentes passerelles permettant de choisir une autre formation.

Plusieurs offices peuvent accompagner les jeunes et leur famille dans le choix d'une formation après l'école obligatoire. Les élèves peuvent s'en approcher quand ils sont encore à l'école.



En savoir plus sur l'école



Qui s'occupe de quoi ?

Dans l'école obligatoire du canton de Neuchâtel, les autorités assument différentes responsabilités.

Chacune d'entre elles a un rôle important pour que l'école fonctionne bien et que les élèves reçoivent une bonne formation.

En cas de difficulté, la première personne de contact est l'enseignant-e et/ou un membre de la direction du centre scolaire.

Au niveau cantonal

Le **Grand Conseil** vote les lois qui définissent les grandes règles de l'école obligatoire.

Le **Conseil d'État et le département en charge de la formation** décident du fonctionnement général de l'école obligatoire en édictant des arrêtés et des règlements.

Le **service de l'enseignement obligatoire** veille à ce que les textes légaux et réglementaires soient appliqués par les centres scolaires en posant des directives. Le service collabore avec les directions d'écoles dans leur application.

Au niveau communal

Les **autorités scolaires communales ou inter-communales** dirigent les cercles scolaires auxquels sont rattachés un ou plusieurs centres scolaires. Elles sont responsables de l'organisation générale de l'école et de la gestion de son budget.



Au niveau de l'école

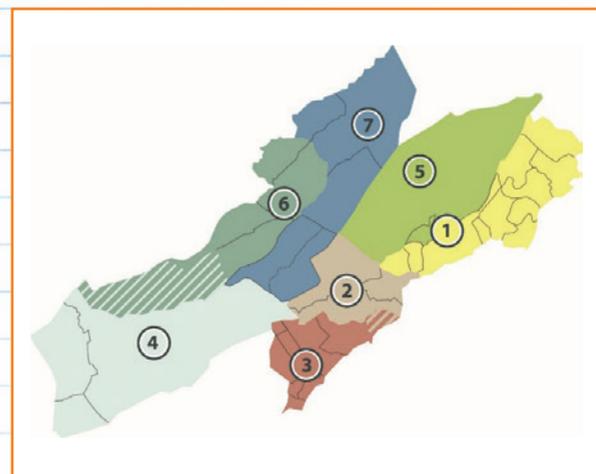
Les **directions des centres scolaires** sont responsables des différentes écoles, du personnel enseignant et des élèves qui y sont rattachés. Les directions s'occupent de la gestion quotidienne, veillent à ce que tout se passe bien et que les élèves apprennent dans de bonnes conditions.

Le **personnel enseignant** est responsable de l'enseignement qu'il donne. Il accompagne les élèves dans leurs apprentissages et évalue leurs compétences.

Les **parents** suivent la scolarité de leur enfant et veillent à ce qu'il s'implique dans ses apprentissages. Ils participent aussi à la vie de l'école.

Les cercles scolaires

L'école neuchâteloise est « régionalisée ». Cela signifie que les compétences sont réparties entre les autorités du canton et celles de ses différentes régions. Le territoire du canton est divisé en sept régions ou cercles scolaires.



- | | |
|--|---------|
| 1) École obligatoire de la région de Neuchâtel | éorén |
| 2) Cercle scolaire de Colombier et environs | cescole |
| 3) Cercle scolaire régional Les Cerisiers | CSRC |
| 4) Cercle scolaire du Val-de-Travers,
école Jean-Jacques Rousseau | JJR |
| 5) Cercle scolaire du Val-de-Ruz | CSVV |
| 6) Cercle scolaire Le Locle | CSLL |
| 7) École obligatoire de la Chaux-de-Fonds | EOCF |

Notes :

Contact



Service de l'enseignement obligatoire - SEEO
Rue de l'Écluse 67
2001 Neuchâtel

service.enseignementobligatoire@ne.ch
ecole-familles@ne.ch

Infos

Toutes les informations rassemblées dans cette brochure et leurs compléments se trouvent sur www.rpn.ch sous l'onglet «Parents».



Remerciements

Les illustrations de cette brochure ont été réalisées avec du matériel scolaire officiel, mis à disposition par le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI).



Création graphique - photos - mise en page

